

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt neuf mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Date de convocation :

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY, M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Mme Agnès BRENIER, Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Conseillers votants : 33

N° 22/2019

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI, à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

M. Philippe CLERY-MELIN, à M. Sébastien LECORNU

Mme Nathalie ROGER, à M. Thierry CANIVET

Mme Nathalie LAMARRE, à Mme Dominique MORIN

M. Valentin LAMBERT, à Mme Agnès BRENIER

M. Philippe GUIRAUDON, à Mme Catherine GIBERT

M. Jean-Claude MARY, à Mme Sylvie MALIER

Mme Marie-Laure HAMMOND, à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA,

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Steve DUMONT

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Site de la cité du Capitaine Marchand - Rachat auprès de l'EPF Normandie

Commune de VERNON

En date du 19 juillet 2017, la cité Capitaine Marchand, édifiée depuis 1956 avenue de ROUEN, a fait l'objet d'une décision d'inutilité aux besoins du Ministère des Armées, de déclassement du domaine public militaire, en vue de permettre la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagements au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, Conformément à la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 des finances pour 2009 et suivant le décret n°2018-1077 publié le 5 décembre 2018, l'ETAT a procédé au profit de la ville à la cession du bien à l'euro symbolique le 27 décembre 2018, suivie de la vente au profit de l'EPF Normandie pour permettre l'actionnement du dispositif fonds friche.

Le dispositif fonds friche permet à la collectivité de bénéficier du cofinancement de la région et de l'EPF Normandie pour les opérations de démolition. C'est le 31 janvier dernier que l'EPF Normandie, maître d'ouvrage de l'opération de dépollution et de déconstruction, a installé le chantier de démolition de la cité Capitaine Marchand, à l'abandon depuis plusieurs années. La démolition s'achevant, il y a lieu aujourd'hui de délibérer pour le rachat du bien cadastré AZ 24, sise 104 avenue de Rouen, à VERNON, d'une surface de 00ha 15a 80ca. préalablement à tout aménagement, au prix de 1 € HT augmenté des frais tels que détaillés dans la fiche de calcul du prix cession annexée, soit 6 114,02 € TTC

Cette transaction sera réalisée par acte notarié, les frais de notaire étant à la charge de la collectivité.

Il est ici précisé qu'aux termes de la convention de portage susvisée, il est stipulé que le prix de cession brut comprend les travaux d'entretien et de conservation qui pourront être effectués à la demande de la collectivité pendant la durée du portage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L2241-1 et L1311-9, L1311-10 et L1311- 13

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1211-1 et 1212-1

Vu la délibération n°217-16 du conseil municipal en date du 24 juin 2016 approuvant le programme d'action foncière,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de l'EPF Normandie pour le portage ponctuel de la cité capitaine marchand

Vu la fiche de calcul du prix de cession établi par l'EPF Normandie

Vu l'avis des domaines en date du 19 mars 2019

Considérant la nécessité de rachat conformément au programme d'action foncière de l'immeuble avant la mise en œuvre de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE du rachat auprès de l'EPF NORMANDIE de la parcelle AZ 24, sise 104 avenue de Rouen, VERNON, d'une surface de 00ha 15a 80ca. au prix de 6114,02 euros TTC, révisé le cas échéant des éventuels travaux d'entretien et de conservation réalisés par l'EPF Normandie jusqu'à la cession,
- DIT que les frais de notaire seront pris en charge par la ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte, tout avant contrat et les documents s'y référant.

Délibéré :

Adoptée à la majorité des votants (Ne prend pas part au vote : M. LECORNU ; Contre : M. NGUYEN THANH, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Le Maire, François OUZILLEAU

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

FICHE CALCUL DES PRIX DE CESSIONS

Partenaire	27681	Vernon
Convention	en cours	
Opération	923022	

Situation du bien	Vernon	27681 AZ 24
Surface	15a 80ca	
Type de bien	Immeuble acquis bâti et cédé en terrain à bâtir	

Date d'acquisition	27-déc-18
N°sommier acquisition	6014

Durée de portage	5 ans
Date de cession prévisionnelle	1 mai 2019

N° sommier cession	
Qualité acquéreur	Collectivité

Calcul du : 08/03/2019

Comptes	Dépenses EPF	
	Libellés dépenses	Montants
311 11	Foncier	1,00 €
311 13	Evictions	0,00 €
	Marge	5 094,02 €
311 12	Procédure	0,00 €
311 12	Notaire	5 094,02 €
311 14	Travaux	0,00 €
311 15	Divers	0,00 €
70620	Frais généraux	0,00 €
70610	Actualisation	0,00 €

PRIX DE CESSION HT 5 095,02 €

TVA SUR PRIX TOTAL	1 019,00 €
20,00%	
	6 114,02 €